

du Canada ; & qu'il est nécessaire de le rem-  
 placer pour cet objet. A quoi voulant pour-  
 voir : Oui le rapport ; LE ROI ÉTANT EN SON  
 CONSEIL , a nommé & commis le sieur Louis  
 Guillot , pour signer , au lieu & place dudit  
 sieur Oblet , le cinquième Coupon des recon-  
 noissances qui seront expédiées , à compter de  
 ce jour , pour le payement de la liquidation  
 des Papiers du Canada , ordonné par l'Arrêt du  
 29 Juin 1764 & autres Arrêts subséquens :  
 Veut Sa Majesté que le présent Arrêt soit lû ,  
 publié & affiché par-tout où besoin fera. FAIT  
 au Conseil d'État du Roi , Sa Majesté y étant ,  
 tenu à Fontainebleau le quatorze Octobre mil  
 sept cens soixante-sept. Signé , CHOISEUL DUC  
 DE PRASLIN.

ANTOINE-LOUIS-FRANÇOIS LE FEVRE DE CAUMARTIN ,  
*Chevalier , Marquis de St. ANGE , Comte de Moret ,  
 Seigneur de Caumartin , Boissy - le - Châtel , Ville-Cerf ,  
 Dormeilles , Ville - St. - Jacques , Stagny , la Commanderie  
 & autres Lieux , Conseiller du Roi en ses Conseils , Maître  
 des Requêtes ordinaire de son Hôtel , Intendant de Flandres  
 & d'Artois.*

**V**U l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi ci-dessus , & les Or-  
 dres particuliers à Nous adressés.